

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

MISSION PERMANENTE A BRUXELLES

Avenue Molière 186 - 1050 Bruxelles (Belgique) Tel: (322) 346.97.47/48 Fax: (322) 346.97.28
e-mail: africanunion@skynet.be

AU.BRU/GR.AFR/GT/UE-UA/TR/11

GRUPE AFRICAIN DES AMBASSADEURS A BRUXELLES

PROJET DE TERMES DE RÉFÉRENCE DU GROUPE DE TRAVAIL
SUR UNE MEILLEURE IMPLICATION DU
GROUPE AFRICAIN DES AMBASSADEURS À BRUXELLES
DANS LE SUIVI DE LA COOPÉRATION AFRIQUE-UE

PROJET DE TERMES DE RÉFÉRENCE DU GROUPE DE TRAVAIL
SUR UNE MEILLEURE IMPLICATION DU
GROUPE AFRICAIN DES AMBASSADEURS À BRUXELLES
DANS LE SUIVI DE LA COOPÉRATION AFRIQUE-UE

I. Définition et mandat

1. Au cours de sa 140^{ème} session ordinaire, tenue le 19 janvier 2011, le Groupe africain des Ambassadeurs à Bruxelles a décidé de demander au nouveau Bureau de prendre les dispositions nécessaires pour mettre sur pied un Groupe de travail chargé d'examiner les voies et moyens d'assurer une meilleure implication dudit Groupe africain dans la mise en œuvre des instruments de coopération entre l'Afrique et l'Union européenne, en particulier le Partenariat stratégique Afrique-UE et le Plan d'action y afférent.
2. Ce Groupe de travail est ainsi dénommé : « **Groupe de travail sur une meilleure implication du Groupe africain des Ambassadeurs à Bruxelles dans le suivi de la coopération Afrique-UE** ».

II. Durée du mandat

3. Le Groupe de travail ainsi dénommé est institué pour une durée de deux (02) mois, allant de février à mars 2011.

III. Composition

4. Le Groupe de travail est composé comme suit :
 - les membres du Bureau en exercice du Groupe africain des Ambassadeurs à Bruxelles, y compris les membres ex-officio et la Troïka ;
5. Toutefois, les travaux du Groupe de travail restent ouverts à la participation de tout représentant d'un État membre du Groupe africain des Ambassadeurs à Bruxelles qui le souhaite.
6. De même, les Représentants à Bruxelles des Communautés régionales africaines peuvent participer à ses travaux en qualité d'observateur.

IV. Objectifs

7. Au terme du mandat ci-dessus mentionné, le Groupe de travail, agissant au nom et pour le compte du Groupe africain des Ambassadeurs à Bruxelles auquel il soumet son/ses rapport(s) intérimaire (s) et/ ou final (finaux), devra :
 - Procéder à un examen approfondi des relations de travail entre les instances institutionnelles européennes et africaines impliquées dans la

mise en œuvre des instruments de coopération entre l'Afrique et l'Union européenne (Accord de partenariat ACP-UE de Cotonou; Partenariat stratégique Afrique-UE etc.) ;

- Revisiter le statut et le rôle du Groupe africain des Ambassadeurs à Bruxelles, notamment par rapport à l'action de l'Union africaine et de sa Commission ;
- Examiner les voies et moyens d'intégrer effectivement le Groupe africain des Ambassadeurs à Bruxelles en tant qu'acteur à part entière du dialogue politique Afrique-UE ;
- Examiner les voies et moyens d'amener la composante africaine du Groupe des États ACP à mieux s'identifier comme telle et à mieux relayer les positions de l'Union africaine sur les questions et stratégies de développement, y compris la coopération multilatérale Afrique-UE y afférente ;
- Examiner les voies et moyens de mieux coordonner et harmoniser l'action du Groupe africain des Ambassadeurs à Bruxelles avec ceux de leurs homologues situés à Addis-Abeba, New York et Genève, notamment;

V. Fonctionnement

8. Le Groupe de travail ainsi créé élabore et adopte son propre règlement intérieur, s'il le juge nécessaire, en s'en référant aux principes et objectifs du Groupe africain des Ambassadeurs à Bruxelles.
9. Le Groupe de travail fonctionne au niveau des Ambassadeurs et/ou de leurs représentants.
10. Le Groupe de travail est présidé par le Président du Groupe africain des Ambassadeurs à Bruxelles. En son absence, il est suppléé par l'un des vice-présidents du Bureau du Groupe africain.
11. Le Représentant permanent de l'Union africaine à Bruxelles assure le secrétariat du Groupe de travail ainsi constitué.
12. Le Groupe de travail tient ses réunions au siège de la Mission permanente de l'Union africaine à Bruxelles.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Specialized Technical and representational Agencies

Permanent Mission of the African Union in Brussels

2011-08-10

Projet de termes de reference du groupe de travail sur une meilleure implication du groupe africain des Ambassadeurs a Bruxelles dans le suivi de la cooperation afrique-UE

Mission permanente de l'union africaine a Bruxelles

<https://archives.au.int/handle/123456789/6698>

Downloaded from African Union Common Repository